



Demande de renouvellement partiel d'autorisation
de carrière

au titre de la rubrique 2510 des ICPE

TOME 0

**RESUMES NON TECHNIQUES
DE L'ETUDE D'IMPACT
ET DE L'ETUDE DE DANGERS**

Carrière d'argile des Hautes Maisons

Commune de Martizay (36)

**Avril 2015
(complété en Janvier 2018)**



La gestion de l'environnement, la reconnaissance du sous-sol
et l'application de la réglementation au service de votre projet.



Demande de renouvellement partiel d'autorisation de carrière

au titre de la rubrique 2510 des ICPE

TOME 0

RESUMES NON TECHNIQUES DE L'ETUDE D'IMPACT ET DE L'ETUDE DE DANGERS

Carrière d'argile des Hautes Maisons

Commune de Martizay (36)

**Avril 2015
(complété en Janvier 2018)**

Rapport N°1304801.V3



La gestion de l'environnement, la reconnaissance du sous-sol
et l'application de la réglementation au service de votre projet.

SARL au capital de 120 000 € - RCS : Toulouse 435 114 129 - Code NAF : 7112B

Siège social et Agence Sud	Le Château	31290 GARDOUCH	Tél : 05 34 66 43 42 / Fax : 05 61 81 62 80
Agence Centre et Nord	2 rue Joseph Leber	45530 VITRY AUX LOGES	Tél : 02 38 59 37 19 / Fax : 02 38 59 38 14
Agence Ouest	5 rue de la Rôme	49123 CHAMPTOCE SUR LOIRE	Tél : 02 41 34 35 82 / Fax : 02 41 34 37 95
Agence Sud-Est	Quartier Les Sables	26380 PEYRINS	Tél : 04 75 72 80 00 / Fax : 04 75 72 80 05
Agence Est	7 rue du Breuil	88200 REMIREMONT	Tél : 03 29 22 12 68 / Fax : 09 70 06 14 23
Antenne PACA	St-Anne	84190 GIGONDAS	Tél : 06 88 16 76 78 / Fax : 05 61 81 62 80

Site internet : www.geoplusenvironnement.com

PREAMBULE

Sur la commune de Martizay, la société IMERYS CERAMICS FRANCE exploite actuellement une carrière d'argile régie par les Arrêtés Préfectoraux suivants :

- Arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploiter une carrière d'argile du 24 février 2000 pour une durée de 15 ans, sur le territoire de la commune de Martizay et sur une superficie d'environ 17 ha 57 a, obtenu par la SAS CERATERA ;
- Arrêté Préfectoral du 14 février 2008 autorisant le changement d'exploitant de la carrière d'argile établie sur la commune de Martizay en faveur de la société IMERYS CERAMICS FRANCE.

L'argile extraite approvisionne en matière première l'usine IMERYS CERAMICS FRANCE située à Tournon-Saint-Pierre (37), à 14 km par voie routière de l'actuelle carrière, notamment pour sa blancheur. L'argile y est alors intégrée dans des mélanges pour la fabrication industrielle de carreaux céramiques.

Aujourd'hui, la société IMERYS CERAMICS FRANCE souhaite **renouveler en partie** sa carrière des Hautes Maisons sur une superficie de **13 ha 50 a 95 ca** au titre de la **rubrique 2510 des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**, et ce pour une durée de **21 ans**.

De plus, elle souhaite **développer son activité** sur le site des Hautes Maisons en **accueillant des matériaux inertes** dans le cadre de son **réaménagement**. Ainsi, 30 000 m³ seront accueillis sur site au total, conditionnés aux chantiers alentour.

En parallèle, hors cadre de ce dossier, la société IMERYS CERAMICS FRANCE a déposé une déclaration de cessation partielle d'activité pour les parcelles non sollicitées en renouvellement, soit **4 ha 65 a 20 ca**.

Ce dossier ICPE inclut donc simultanément :

- Une **demande de renouvellement partiel d'autorisation** de carrière sur une superficie de **13 ha 50 a 95 ca** ;
- Une **demande d'accueil de matériaux inertes** extérieurs issus du BTP, à hauteur de **1 500 m³/an moyen**.

La durée d'autorisation sollicitée est de **21 ans**, dont 20 années pour l'extraction et 1 année pour la finalisation du réaménagement coordonné du site.

Ce tome constitue les **Résumés Non Techniques de l'Etude d'Impact et de l'Etude de Dangers** de cette demande de renouvellement partiel d'autorisation de carrière.

SOMMAIRE

A. PRESENTATION DU PROJET

1. La synthèse.....	5
2. Localisation géographique	6
3. Caractéristiques de l'activité	8
4. Motivations du projet	11
4.1. Raisons d'ordre technique	11
4.2. Raisons d'ordre économique.....	12
4.3. Raison d'ordre environnemental	13

B. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

1. Synthèse des sensibilités, des impacts et des mesures du site.....	15
2. Compatibilité avec l'affectation des sols	19
3. Projet de réaménagement final.....	20
4. La santé des riverains	22
5. Conclusions de l'Etude d'Impact	24

C. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

1. Risques auxquels peut être soumise la carrière	26
1.1. Risques externes au site.....	27
1.2. Risques liés aux activités humaines à proximité.....	29
1.3. Risques liés à l'exploitation du site.....	31
2. Moyens d'intervention et de secours disponibles	35
2.1. Moyens de lutte contre l'incendie	35
2.2. Moyens de lute contre les déversements accidentels.....	35
2.3. Moyens de secours aux blessés	36
2.4. Procédure d'alerte.....	36
3. Conclusion de l'Etude de Dangers.....	38

FIGURES

Figure 1 : Localisation du projet	7
Figure 2 : Illustration du projet d'exploitation	9
Figure 3 : Plan de phasage général de l'exploitation	10
Figure 4 : Plan du projet de réaménagement	21
Figure 5 : Schéma conceptuel d'exposition	23
Figure 6 : Localisation schématique des risques sur le site	34

A. PRESENTATION DU PROJET

1. LA SYNTHÈSE

Objectif et justification de ce projet

Ce dossier ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), déposé par la société IMERYS CERAMICS FRANCE, concerne une demande de renouvellement partiel d'autorisation de carrière sur une superficie totale de 13 ha 50 a 95 ca et ce sur une durée de 21 ans.

Cette carrière se situe aux lieux-dits « Les Hautes Maisons », « Les Chirioux » et « Les Fontenelles de Durtalle » sur la commune de Martizay (36).

Ce dossier inclut donc les actions suivantes :

- Une demande de renouvellement partiel d'autorisation de carrière sur une superficie de 13 ha 50 a 95 ca ;
- Une demande d'accueil de matériaux inertes extérieurs issus du BTP, à hauteur de 1 500 m³ /an en moyenne pour un total de 30 000 m³ ;
- Une demande d'autorisation au titre de la « Loi sur l'eau » pour les aménagements liés à l'exploitation de carrière (rejets vers le milieu naturel, remblaiement de zone humide).

Cette demande renouvellement partiel d'autorisation de carrière porte sur une durée de 21 ans à partir de l'obtention de l'Arrêté Préfectoral.

<u>Caractéristiques</u>		<u>Contraintes majeures et mesures</u>	
Durée de la demande	21 ans	Milieux naturels	Présence de 3 habitats caractéristiques de zone humide et de 19 espèces faunistiques protégées Réaménagement à vocation écologique (recréation de mares, reboisement ...) Planification des travaux les plus impactants
Durée d'extraction	20 ans		
Surface de la demande	13 ha 50 a 95 ca		
Surface exploitable	~ 7 ha 10 a	Bruit	Ambiance sonore du secteur calme et habitations à 15 m des limites du projet Mise en place d'un merlon phonique
Volume du gisement	98 000 m ³		
Extraction moyenne	7 800 t/an	Paysage et visibilité	Conservation et prolongation de la végétation périphérique Limitation de la hauteur des stocks
Densité moyenne	1,6		
Accueil d'inertes extérieurs (remblaiement)	1 500 m ³ /an en moyenne 30 000 m ³ au total	Servitudes techniques	Chemin d'exploitation n°43 entièrement recoupé Possibilité de déviation le temps de l'exploitation Le chemin sera entièrement remis en place dans le cadre du réaménagement
Destination des matériaux	Tournon-Saint-Pierre (37) pour traitement	Document d'urbanisme	Projet situé en zone Nc où les carrières sont admises
		SDC	Compatibilité démontrée dans le présent dossier
Transport	Voie routière	SDAGE	Compatible
		SRCE	Compatible

Réaménagement

Vocation de mise en sécurité : nettoyage du site, suppression de toutes les infrastructures, remblaiement partiel de la fosse d'extraction par des matériaux inertes extérieurs et les stériles de découverte, reconstitution d'une couverture végétale jouant le rôle de tampon naturel vis-à-vis des écoulements.

Vocation agricole : création d'une zone de culture similaire à celle existante aux abords du site sur les parcelles Sud sur environ 8 ha.

Vocation écologique : un reboisement composé d'essences locales sera réalisé sur les parcelles ZN 57 à 63, soit environ 2 ha reboisé. Le reste de la zone Nord (environ 3 ha) sera constituée d'une recolonisation naturelle et spontanée autour de zones humides (environ 0,5 ha).

Vocation de remise en état : remise en place, et restitution à la commune de Martizay, du chemin d'exploitation n°43.

Garanties financières

Phase	A	B	C	D	E
Période	0 – 5 ans	5 – 10 ans	10 – 15 ans	15 – 20 ans	20 – 21 ans
Montant Euros TTC (avril 2015)	147 050	160 263	152 974	106 118	106 118

Indice TP01 de septembre 2017 (dernier connu en janvier 2018)

2. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

La Figure 1 localise l'actuelle carrière et le projet de renouvellement partiel, ainsi que les axes routiers reliant le site à l'usine IMERYS CERAMICS FRANCE de Tournon-Saint-Pierre (37).

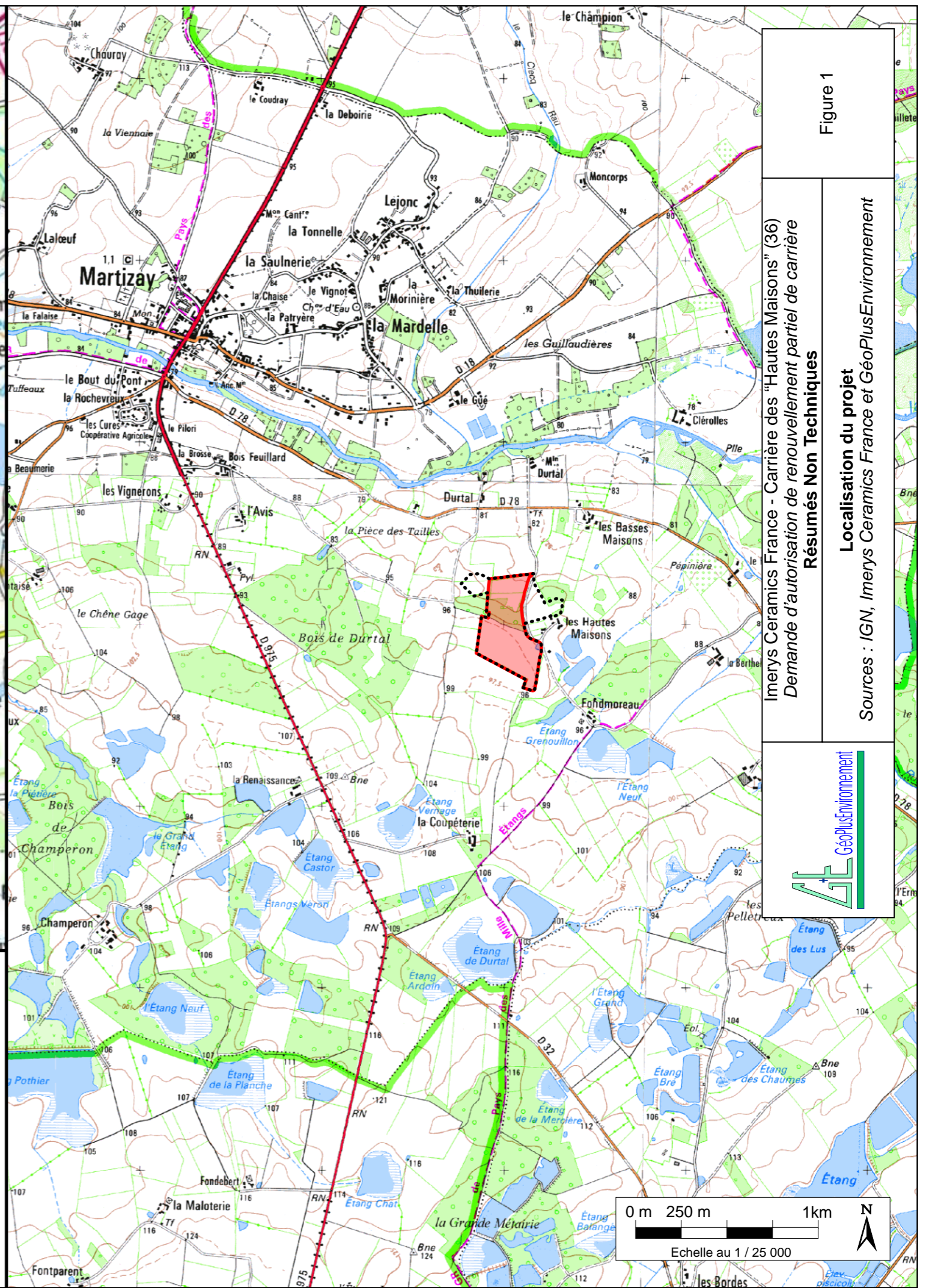
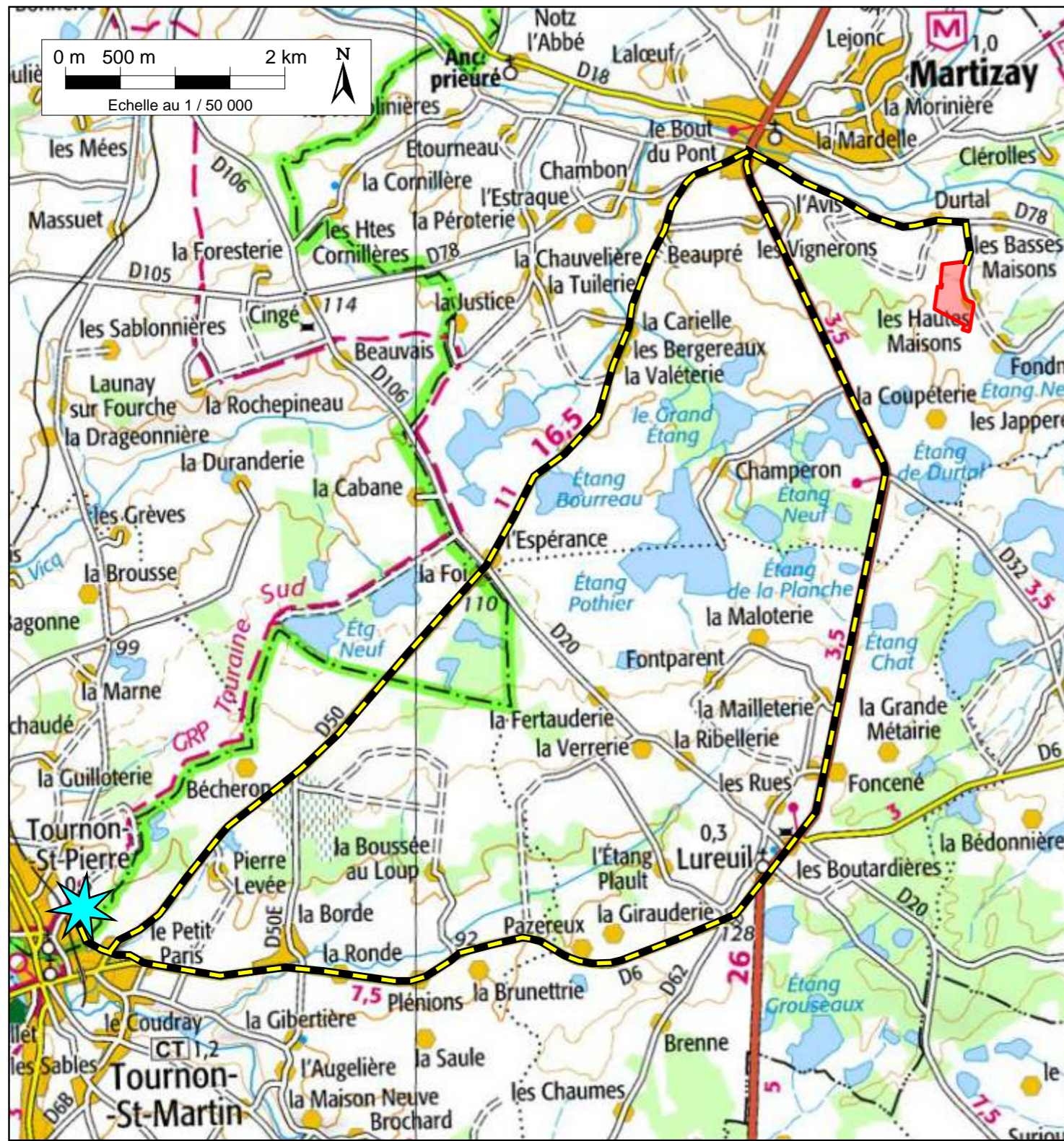
La carrière est située dans le département de l'Indre (36), en Région Centre, à environ 48 km à l'Ouest de Châteauroux (36) et 60 km au Nord-Est de Poitiers (86), sur la commune de Martizay, aux lieux-dits « Les Hautes Maisons », « Les Chirioux » et « Les Fontenelles de Durtalle ».

Les communes environnantes sont :

- Au Nord : Azay-le-Ferron (36) ;
- A l'Est : Saint-Michel-en-Brenne (36) ;
- Au Sud-Est : Lingé (36) ;
- Au Sud : Lureuil (36) ;
- Au Sud-Ouest : Tournon-Saint-Martin (36) ;
- A l'Ouest : Bossay-sur-Claise (37).

Le projet est situé au cœur du Parc Naturel Régional de La Brenne, en rive gauche de la Claise. Il est inclus dans l'entité de la Grande Brenne, également dénommée Brenne des étangs, constituée d'une mosaïque de paysages où l'on retrouve eau, bois, landes et prairies, parfois surmontées de buttons. Sa limite Est est bordée par la voie communale n°30.

L'accès au site se fait, depuis Martizay, via la RD 975 puis la RD 78.



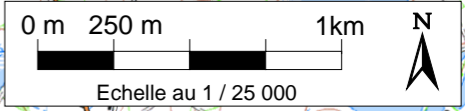
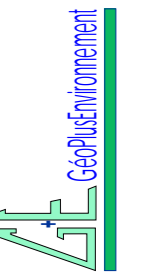
Légende :

- Périmètre du projet de renouvellement partiel
- Périmètre de l'actuelle carrière des Hautes Maisons (AP du 24.02.2000)
- Usine Imerys Ceramics France de Tournon-Saint-Pierre (37)
- Axes routiers empruntés pour évacuer le tout-venant de l'actuelle carrière des Hautes Maisons vers l'usine de Tournon-Saint-Pierre

Imerys Ceramics France - Carrière des "Hautes Maisons" (36)
 Demande d'autorisation de renouvellement partiel de carrière
 Résumés Non Techniques

Figure 1

Localisation du projet
 Sources : IGN, Imerys Ceramics France et GéoPlusEnvironnement



3. CARACTERISTIQUES DE L'ACTIVITE

Il s'agit de l'exploitation d'une carrière d'argile dont l'extraction se fait et se fera à sec, à ciel ouvert, au moyen d'une pelle hydraulique et hors nappe (Cf. Figure 2).

Afin d'accéder au gisement d'argile, la découverte s'effectuera au moyen d'engins mécaniques classiques (pelle hydraulique et tombereau pour le transport des terres végétales et des stériles de découverte) de façon progressive et sélective.

L'argile extraite de ce site sera convoyée par camions jusqu'à l'usine IMERYS CERAMICS FRANCE de Tournon-Saint-Pierre (37), distante d'environ 14 km par voie routière.

L'extraction sera de 7 800 tonnes de matériaux brut en moyenne par an.

L'exploitation se déroulera sur une durée de 21 ans, suivant 4 phases quinquennales pour l'extraction (Cf. Figure 3) et une phase d'une année pour finaliser le réaménagement.

Le réaménagement se fera progressivement, de façon coordonnée à l'extraction, et consistera en :

- Retour à la vocation agricole pour les prairies de fauches ;
- Reboisement des parcelles précédemment défrichées ;
- Recréation des zones humides ;
- Création d'un front sableux favorable au Guêpier d'Europe ;
- Remise en place du chemin d'exploitation n°43.

Les principales caractéristiques du gisement et de l'exploitation sont rappelées dans le tableau qui suit :

Surfaces	Demande d'autorisation de renouvellement partiel	13 ha 50 a 95 ca
	Extraction	7 ha 10 a environ
Cotes/hauteurs	Altitude du fond de fouille minimale	83 m NGF
	Epaisseur moyenne de découverte	12 m
	Epaisseur moyenne de gisement	3,5 m
Durée/phasage	Durée de la demande	21 ans
	Durée d'extraction	20 ans
	Finalisation du réaménagement	1 an
	Nombre de phases quinquennales	4 + 1 phase d'une année
Caractéristiques du gisement	Gisement exploitable	Argiles
	Moyen extrait	7 800 t/an
	Maximum extrait	20 000 t/an
	Densité	1,6 en moyenne
	Stériles de découverte	670 000 m ³
	Déchets inertes extérieurs nécessaires au réaménagement	30 000 m ³
Réaménagement	Surface remblayée	~7 ha 55 a
	Terres agricoles reconstituées	~ 8 ha
	Recolonisation naturelle	~ 3 ha
	Boisements recréés	~2 ha
	Zones humides	~0,5 ha
	Merlon sableux créé	~30 m



Terrassement de la découverte à l'aide d'un tombereau articulé et d'une pelle mécanique (Essarts des Bruyères)



Extraction de l'argile à l'aide d'une pelle mécanique et d'un camion benne (Essarts des Bruyères)



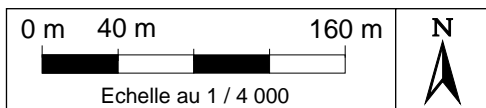
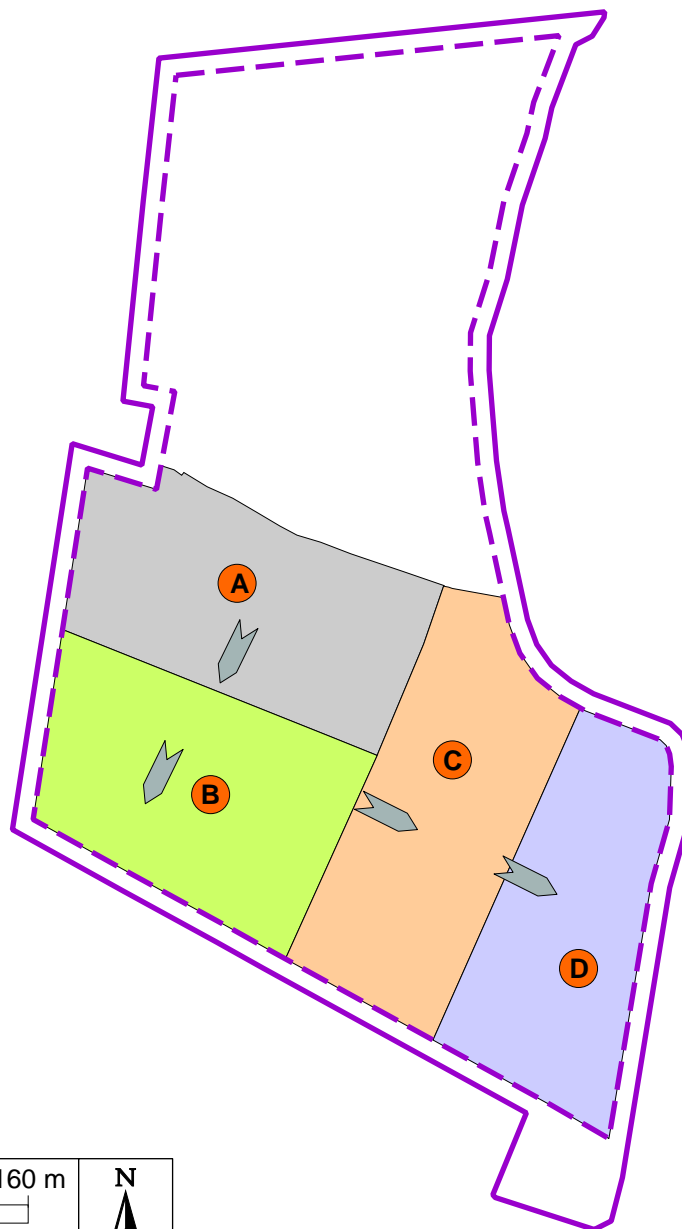
Remise en état à l'aide d'un buteur (Essarts des Bruyères)





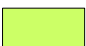
Réaménagement terminé (Essarts de Pazereux)



Principe d'un réaménagement en continu (Fontmaur)



LÉGENDE

	Périmètre du site		Phase A ($T_0 + 5$ ans)
	Périmètre d'extraction		Phase B ($T_0 + 10$ ans)
	Sens d'exploitation		Phase C ($T_0 + 15$ ans)
			Phase D ($T_0 + 20$ ans)

4. MOTIVATIONS DU PROJET

4.1. RAISONS D'ORDRE TECHNIQUE

4.1.1. Le gisement et le matériau

Le gisement exploité par la société IMERYS CERAMICS FRANCE sur la commune de Martizay est un gisement bien identifié et bien connu, puisque la carrière est en activité depuis plus de 30 ans. De plus, des sondages ont été réalisés pour mieux connaître la qualité et l'exploitabilité de ce dernier.

Le gisement des Hautes Maisons est composé d'argiles et d'argiles sableuses. Il possède des caractéristiques physiques et chimiques intéressantes, notamment sa blancheur après cuisson.

Ainsi, après assemblage avec d'autres argiles, les matériaux produits possèdent des caractéristiques conformes aux exigences techniques actuelles pour l'industrie des carreaux céramiques et l'industrie de la vaisselle de table.

Au travers de cette autorisation de renouvellement partiel de carrière, la société IMERYS CERAMICS FRANCE souhaite donc exploiter la fin du gisement de l'actuelle carrière et poursuivre l'alimentation de son usine en produit de qualité.

4.1.2. Le site

La présence d'une activité déjà existante d'extraction et de mise en valeur des particularités géologiques de la région constitue la première justification à la poursuite de cette activité.

L'emplacement de cette carrière reste stratégique par :

- La position géographique par rapport à l'usine de Tournon-Saint-Pierre ;
- La qualité des argiles et l'accessibilité du gisement ;
- L'accueil des matériaux inertes extérieurs comme solution locale.

Le site des Hautes Maisons est actuellement exploité depuis plus de 30 ans. Ainsi, un certain nombre de dispositions et d'aménagements existent déjà :

- La carrière en elle-même avec son Arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploiter une carrière d'argile du 24 février 2000, obtenu par la société SAS CERATERA, et l'Arrêté Préfectoral de changement d'exploitant en faveur de la société IMERYS CERAMICS FRANCE du 14 février 2008 ;
- Les aménagements pour l'exploitation en cours (pistes, clôtures, haies, dalle béton à l'entrée du site ...) ;
- L'intégration du site dans son environnement (paysage, riverains ...) ;
- Le matériel nécessaire pour réaliser l'extraction des argiles ;
- Un personnel déjà qualifié et compétents pour assurer la conduite d'une telle exploitation.

En complément de l'extraction d'argile de qualité, la société IMERYS CERAMICS FRANCE va développer une activité d'accueil de matériaux inertes issus du BTP afin de proposer une solution locale à leur traitement.

4.1.3. Les compétences et les moyens

La compétence de la société IMERYS CERAMICS FRANCE dans le domaine de l'exploitation de carrière n'est plus à démontrer, puisqu'elle repose sur une expérience de plus de 50 ans et sur le haut niveau de qualification de ses collaborateurs qui lui permet de répondre aux exigences de qualité, de préservation de l'environnement et d'aménagement du territoire.

La société utilise des méthodes d'extraction les plus modernes.

Elle présente toutes les garanties techniques nécessaires et dispose des équipements et de l'expertise indispensables à la réalisation de ce projet.

Enfin, l'appartenance de la société IMERYS CERAMICS FRANCE au groupe IMERYS apporte une assurance quant à la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'exploitation de ce site dans le respect de la réglementation et dans un souci constant d'amélioration.

4.2. RAISONS D'ORDRE ECONOMIQUE

Ce projet de carrière et le choix de cet emplacement ont été faits pour les raisons d'ordre économique suivantes :

- Cette carrière existe déjà. La poursuite de son exploitation en est donc facilitée du point de vue économique (aménagements existants ...);
- La présence de matière première permet de pérenniser l'activité de la société et, par ce biais, les répercussions économiques directes et indirectes (emploi des personnes des communes alentours, fournisseurs, taxe professionnelle, taxe reversée à la commune, etc.);
- IMERYS CERAMICS FRANCE possède la maîtrise foncière sur l'ensemble des parcelles sollicitées en renouvellement;
- Le renouvellement permet de pérenniser l'activité de la carrière dans ce secteur;
- Le développement d'une nouvelle activité, l'accueil de déchets inertes issus du BTP, permettra de proposer une solution locale pour la gestion de ces déchets;
- Le projet permet de pérenniser l'alimentation de l'usine de Tournon-Saint-Pierre en argile de bonne qualité.

Plus directement, l'impact de cette carrière sur l'activité et l'économie du secteur est évidemment positif et peut le devenir davantage :

- Poursuite de l'approvisionnement de l'usine de Tournon-Saint-Pierre;
- Emploi direct de 6 personnes (postes permanents);
- On admet généralement qu'un emploi dans l'industrie extractive génère 3 emplois indirects de proximité (comptable, géomètre, restauration, carburants ...).

4.3. RAISON D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

En termes d'impact sur l'environnement et sur la population riveraine, le projet est dans un environnement favorable.

En effet, ce projet est caractérisé par :

- En premier lieu, un effet d'antériorité, du fait de la présence de carrières exploitées depuis les années 80, et depuis 2008 par la société IMERYS CERAMICS FRANCE ;
- Un milieu bien desservi (voies de desserte de qualité, aménagements routiers, signalisation, ...) ;
- Une faible visibilité depuis les alentours (intégration paysagère notamment grâce aux haies périphériques) ;
- Une faible densité de population, malgré la présence du hameau des Hautes Maisons à proximité immédiate ;
- L'existence de nombreux aménagements déjà mis en place afin de limiter l'impact sur l'environnement (dalle béton pour le ravitaillement, décantation des eaux de ruissellement en fond de fouille, ...).

Bien entendu, ces aspects ont été étudiés et pris en compte à la fois dans cette étude d'impact et dans un certain nombre d'options d'exploitation et de réaménagement.

De nombreux aménagements, visant à limiter les nuisances, seront pérennisés ou mis en place :

- Entretien des pistes pour limiter les bruits, les vibrations et les poussières ;
- Signalisation de danger et d'interdiction de pénétrer sur l'ensemble du pourtour de l'établissement ;
- Ceinture de l'ensemble du site (clôture) ;
- Respect des bandes réglementaires ;
- Réaménagement coordonné.

De plus, l'accueil de déchets inertes issus du BTP permettra un retour proche à la topographie initiale, et proposera une solution locale pour la gestion de ces matériaux inertes non valorisés.

Enfin, en ce qui concerne le réaménagement final, l'objectif est de réintégrer ce site dans son environnement d'un point de vue paysager (reboisement), milieu naturel (recréation de zones humides, front sableux favorable au Guêpier d'Europe) et également agricole (reconstitution des terres initiales et de leur qualité agronomique).

B. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

1. SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS, DES IMPACTS ET DES MESURES DU SITE

Les aménagements décrits dans l'étude d'impact ont, entre autres, comme objectif de faire que ce projet ne présente pas de danger en **fonctionnement normal**.

Le tableau suivant récapitule :

- La sensibilité de l'environnement du site suite à l'analyse de l'état initial du site et de son environnement ;
- Les impacts du projet sur le milieu environnant ;
- Les mesures pour prévenir, supprimer ou réduire les conséquences de l'activité du site sur l'environnement ;
- Les impacts résultants après la mise en place de ces mesures.

La sensibilité de l'environnement est quantifiée de la manière suivante :

Légende	
0	Indifférent
★	Sensibilité faible
★★	Sensibilité moyenne
★★★	Sensibilité forte

Les impacts bruts et résultants sont estimés de la façon suivante :

Légende	
+++	Impact positif fort
++	Impact positif moyen
+	Impact positif faible
0	Pas d'impact
-	Impact négatif faible
--	Impact négatif moyen
---	Impact négatif fort

D'un point de vue général, les mesures d'évitement, de réduction, de compensation et de suivi des nuisances sont particulièrement importantes et concourent à améliorer fortement l'intégration d'un projet dans son milieu environnant en diminuant, voire supprimant les effets sur l'environnement ainsi que les nuisances et les gênes éventuelles.

IMERYS Ceramics France - Carrière d'argile des Hautes Maisons (36)
 Demande de renouvellement partiel d'autorisation de carrière
Tome 0 – Résumés Non Techniques de l'Etude d'Impact et de l'Etude de Dangers

Thématique	Commentaires	Sensibilité	Impact avant mesures	Principales mesures	Impact résultant
Stabilité des terrains	Absence de cavité ou de mouvement de terrain à proximité du projet, zone de sismicité faible, aléa faible à moyen pour le retrait-gonflement des sols argileux	★	-	Délaissé réglementaire de 10 m Vitesse limitée à 30 km/h Front inférieur à 10 m de hauteur pour une pente maximale de 45° Remblaiement de la fouille	0
Hydrogéologie	Nappe du Cénomaniens de bonne qualité protégée par une couche marneuse imperméable atteignant jusqu'à 30 m de puissance	★	0	Pas de pompage ni de rejet dans la nappe Projet hors périmètres de protection des captages AEP Entretien et lavage des engins hors site Ravitaillement des engins sur une aire étanche équipée d'un séparateur à hydrocarbures, utilisation de pistolet anti-gouttes Engins équipés de kits anti-pollution	0
Hydrographie	Présence de la Claise à 600 m au Nord du projet, eau globalement de bonne qualité	★	--	Petits merlons et fossés périphériques pour dévier les eaux de ruissellement extérieures Décantation des eaux de ruissellement internes au site avant tout rejet vers le milieu naturel	-
Ressource en eau	Nappe du Cénomaniens fortement sollicitée Le projet ne recoupe aucun périmètre de protection des captages AEP à proximité (le plus proche étant à 1,7 km)	★	0	Mesures prises pour les eaux souterraines et superficielles	0

IMERYS Ceramics France - Carrière d'argile des Hautes Maisons (36)
 Demande de renouvellement partiel d'autorisation de carrière
Tome 0 – Résumés Non Techniques de l'Etude d'Impact et de l'Etude de Dangers

Thématique	Commentaires	Sensibilité	Impact avant mesures	Principales mesures	Impact résultant
Milieux naturels	Présence de 3 habitats caractéristiques de zone humide et de 19 espèces faunistiques protégées	★★★	--	Limitation de l'éclairage et réduction des émissions de poussières Evitement des zones humides et renforcement de celles-ci Mise en place d'un merlon sableux Réaménagement écologique Suivi écologique pendant les phases d'exploitation	- (à court et moyen termes) + (à long terme)
Paysage et visibilité	Relief relativement plat Nombreux écrans visuels de végétation Certains points présentent une plus grande sensibilité (les Hautes Maisons notamment)	★★	--	Conservation et prolongation de la végétation périphérique Stocks temporaires limités à 10 m de hauteur Mise en place d'un merlon de 2 m de haut en limite Est, face aux habitations des Hautes Maisons	- (à court et moyen termes) 0 (à long terme)
Activités	Carrières d'argiles et tourisme bien développé dans le secteur	★	-	Accueil des matériaux inertes extérieurs (solution pour la gestion locale des déchets) Terres agricoles décapées au strict minimum et réaménagées rapidement (réaménagement coordonné à l'exploitation)	0
Patrimoine culturel	Aucun Monument Historique ou site archéologique à proximité immédiate du projet	★	-	Diagnostic éventuel de la zone exploitable suivant les prescriptions de la DRAC	0
Transports	Les voies d'accès au site supportent déjà le trafic de l'actuelle carrière des Hautes Maisons	★	-	Accès au site aménagé Site sécurisé Respect du code de la route	-

IMERYS Ceramics France - Carrière d'argile des Hautes Maisons (36)
 Demande de renouvellement partiel d'autorisation de carrière
Tome 0 – Résumés Non Techniques de l'Etude d'Impact et de l'Etude de Dangers

Thématique	Commentaires	Sensibilité	Impact avant mesures	Principales mesures	Impact résultant
Air	Qualité de l'air non quantifiée mais plutôt bonne	★★	-	Décapage limité à la phase en cours Mesures des retombées de poussières Entretien des pistes Entretien régulier des engins	-
Bruit	L'ambiance sonore du secteur est calme Proximité d'habitations	★★★	--	Entretien régulier des engins Respect des horaires d'ouverture Mise en place d'un merlon de 2 m de haut en limite Est, face aux habitations des Hautes Maisons	-
Vibrations	Présence d'éléments sensibles tels que des pylônes, des habitations et la chaussée de la voie communale	★★	0	Vitesse limitée à 30 km/h Entretien des pistes	0
Luminosité	Pas de source lumineuse à proximité du projet	★★	0	Pas d'activité nocturne Si nécessaire, adaptation de la puissance et du type de lampe	0
Contraintes et servitudes	Chemin d'exploitation entièrement recoupé par le projet Projet longé sur son flanc Est par une ligne téléphonique aérienne, une ligne électrique haute tension souterraine et un chemin de randonnée	★★★	--	Possibilité de mise en place d'une déviation du chemin d'exploitation Chemin remis en place après exploitation	-

2. COMPATIBILITE AVEC L'AFFECTATION DES SOLS

Plan, schéma ou programme	Compatibilité	Commentaires
Plan d'Occupation des Sols de la commune de Martizay	Oui	Projet situé en secteur NC où « les carrières et les installations nécessaires à leur exploitation » sont admises
Document Départemental des Risques Majeurs de l'Indre	Oui	Commune classée en zone 2 : zone à sismicité faible Aucun bâtiment ne sera installé sur le site des Hautes Maisons
Schéma Départemental des Carrières de l'Indre	Oui <i>sous réserve de la compatibilité du projet avec les intérêts à protéger et des mesures compensatoires conduisant à un enrichissement écologique</i>	Le projet est inclus dans le PNR de la Brenne, une Zone Humide convention RAMSAR et une Zones Viticoles d'appellation / Zones d'agriculture spécialisée : zone de forte à très forte sensibilité L'Etude d'Impact a démontré la compatibilité du projet avec les intérêts du secteur à protéger Des mesures compensatoires telles que la création de mares favorables aux amphibiens ou encore la mise en place d'un front sableux favorable au Guêpier d'Europe, permettront un enrichissement écologique du secteur
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne	Oui	L'exploitation de la carrière des Hautes Maisons se fait et se fera à sec, hors nappe Au droit du site, la première nappe rencontrée est protégée par une couche marneuse imperméable pouvant atteindre une puissance de 30 m Il n'y aura ni création de plan d'eau, ni prélèvement dans la nappe sous-jacente Enfin, les zones humides détruites pendant l'exploitation seront recrées lors du réaménagement final
Plan départemental des déchets issus du BTP	Oui	Les carrières y sont reconnues comme installation pour le traitement des déchets du BTP (stockage inertes ultimes) La carrière des Hautes Maisons proposera donc une solution de stockage pour les déchets inertes issus du BTP supplémentaire pour le secteur
Schéma Régional de Cohérence Ecologique	Oui	Le projet est situé en dehors des réservoirs de biodiversité identifiés pour les sous-trame « milieux humides » et « milieux prairiaux » Dans le cadre du réaménagement, 5,5 ha de zones à vocation écologique seront remises en état (dont 2 ha de bois et 0,5 ha de zones humides), et 8 ha de terres seront réaménagées à vocation agricole (avec possibilité de mise en prairies de pâtures ou de fauches) A l'échelle régionale, le projet n'a aucun impact sur la Trame Verte et Bleue

3. PROJET DE REAMENAGEMENT FINAL

La zone du projet est couverte, en dehors de l'actuelle carrière, par des cultures, quelques boisements éparses et des plans d'eau. Ce contexte, bien que varié, constitue un environnement écologique d'intérêt relativement faible.

Le réaménagement aura pour objectif de concilier l'activité économique du secteur par la mise en culture d'une partie des terres avec l'intérêt écologique local par la création de nouveaux milieux afin de préserver et diversifier la faune et la flore du secteur.

Ce réaménagement est illustré sur la [Figure 4](#).

Vocation de mise en sécurité :

- Nettoyage du site ;
- Suppression de toutes les infrastructures (cuve GNR et sa station de distribution, dalle béton, clôtures ...)
- Remblaiement partiel de la fosse d'extraction par des matériaux inertes extérieurs et les stériles de découverte ;
- Reconstitution d'une couverture végétale jouant le rôle de tampon naturel vis-à-vis des écoulements (interception et évapotranspiration des précipitations).

Vocation agricole :

Une zone de culture similaire à celle existante aux abords du site sera reconstituée sur les parcelles Sud (ZN 18 à 20 et 22 pour partie) du projet, soit environ **8ha**.

Ce réaménagement sera effectué en régaland les inertes extérieurs en fond de fouille, puis les stériles de découverte et enfin une épaisseur de terre végétale pour ensuite ensemercer la zone.

Le relief sera ramené à une topographie proche du terrain naturel initial, avec des pentes douces de l'ordre de 0,8%.

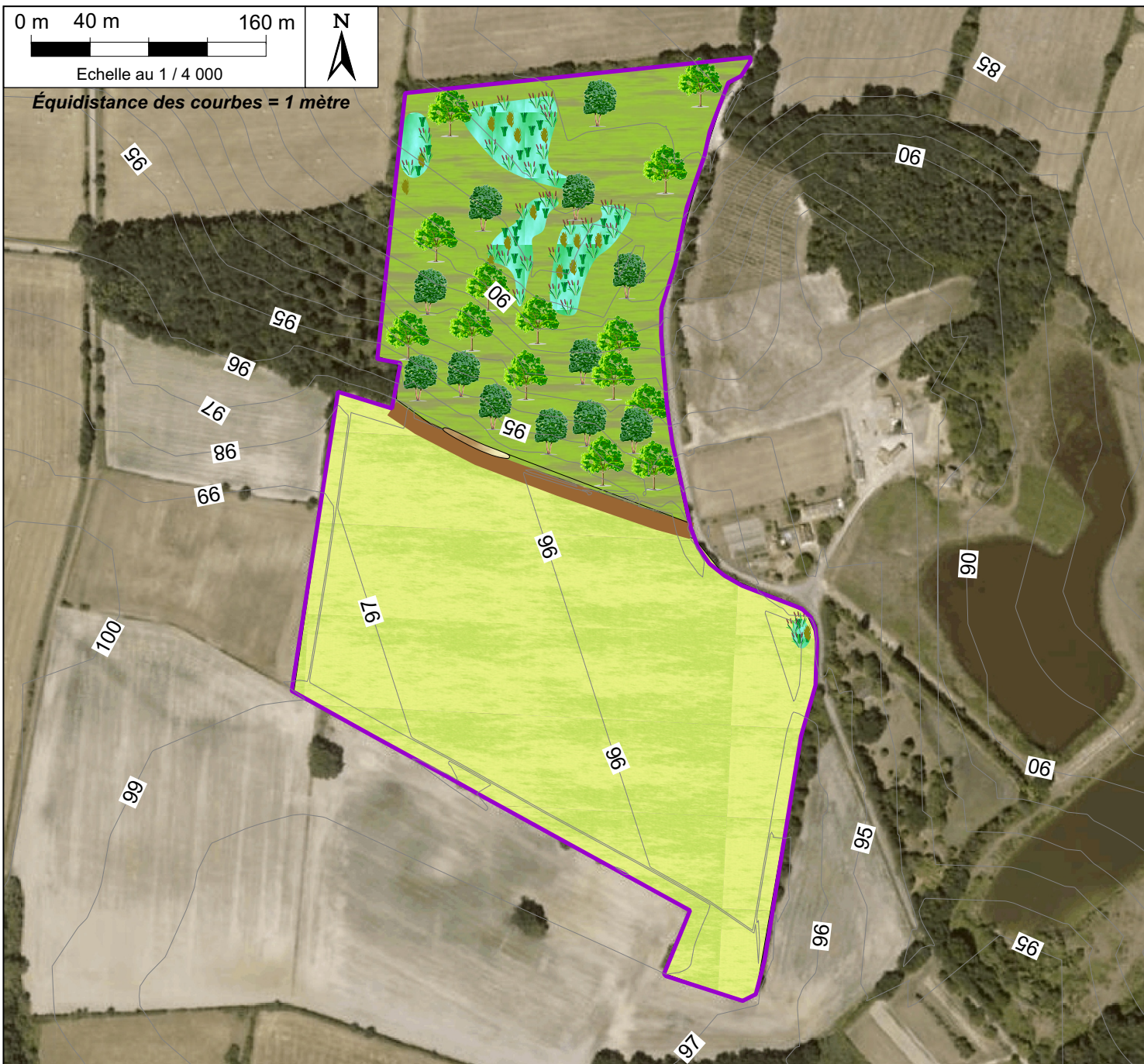
Vocation écologique :

Elle se traduit par :


- Le renforcement des zones humides existantes et évitées (environ 0,4 ha) sur **1 700 m²** ;
- Un **reboisement**, composé d'essences locales, sur les parcelles ZN 57 à 63, soit environ **2 ha** ;
- La **création d'un merlon sableux** favorable au Guêpier d'Europe sur environ **30 m linéaire**.

Vocation de remise en état :

Elle se traduit par la remise en place du chemin d'exploitation n°43, qui sera alors rendu à la commune de Martizay, et ce afin qu'il puisse être remis à disposition du public (exploitants agricoles, riverains, promeneurs, chasseurs ...)



Légende

- | | | | |
|--|---|--|---------------------------------|
|  | Périmètre de demande |  | Zone humide |
|  | Courbe topographique
(exprimée en mètre NGF) |  | Zone à recolonisation spontanée |
|  | Chemin d'exploitation n°43 recréé |  | Bois |
|  | Merlon sableux |  | Terrain agricole |

4. LA SANTE DES RIVERAINS

Les risques sanitaires considérés sont ceux susceptibles d'être observés au sein des populations extérieures au site et plus particulièrement parmi les habitants les plus proches :

- Des Hautes Maisons à 15 m à l'Est des limites de la carrière ;
- De Fondmoreau à 300 m au Sud-Est des limites de la carrière ;
- Des Basses Maisons à 380 m au Nord-Est des limites de la carrière ;
- De Durtal à 420 m au Nord des limites de la carrière.

Les risques liés aux rejets atmosphériques (poussières et gaz de combustion) et au bruit ont été étudiés.

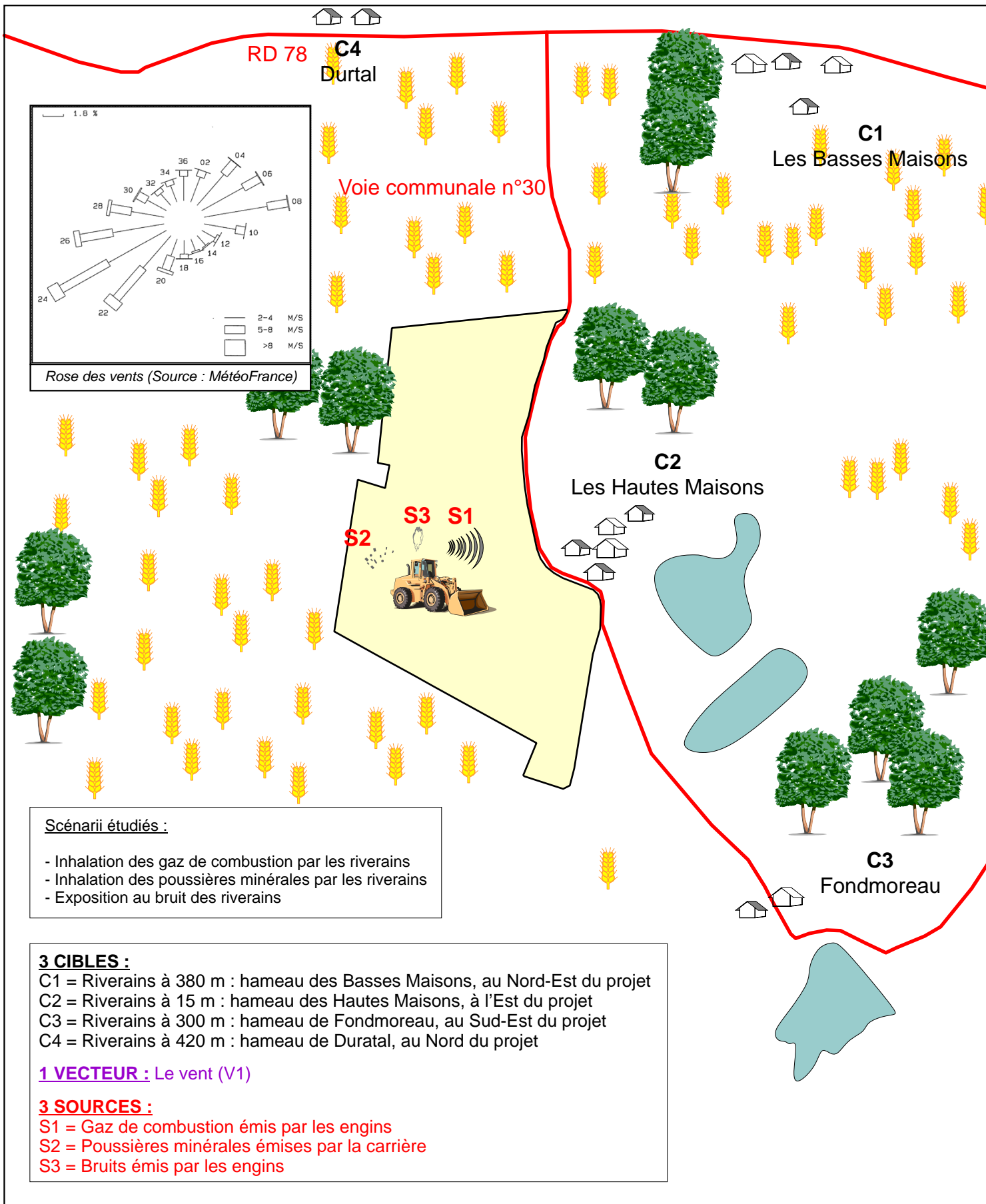
La contamination du sol, du sous-sol, des eaux souterraines et des eaux superficielles, par des hydrocarbures, n'a pas été retenue au vu des différentes mesures préventives mise en place.

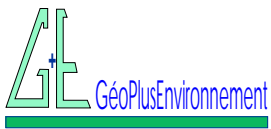
Le tableau ci-après présente le bilan des hypothèses retenues et étudiées :

	Scénario	Source	Vecteur	Cible
1	Inhalation de gaz de combustion rejetés par le site	Engins	Air	Riverains
2	Inhalation de poussières émises par l'activité du site	Ensemble de l'activité	Air	Riverains
3	Exposition au bruit émis par l'ensemble du site	Engins	Air	Riverains

Les trois scénarii d'exposition retenus sont synthétisés par le schéma conceptuel d'exposition en [Figure 5](#).

Les calculs ont démontré qu'aucun risque sanitaire n'est à craindre pour la population riveraine.



	<p>Imerys Ceramics France - Carrière des "Hautes Maisons" (36) Demande d'autorisation de renouvellement partiel de carrière Résumés Non Techniques</p>	<p>Figure 5</p>
	<p>Schéma conceptuel d'exposition Source : GéoPlusEnvironnement</p>	

5. CONCLUSIONS DE L'ETUDE D'IMPACT

Pour rappel :

- La carrière des Hautes Maisons est déjà existante ;
- Le présent dossier concerne une demande de renouvellement partiel ;
- Le site sera remblayé partiellement via l'accueil d'inertes extérieurs ;
- Le rythme moyen annuel d'extraction sera identique à celui actuellement réalisé ;
- L'extraction sera réalisé par campagnes de 3 à 5 mois maximum.

La carrière d'argile des Hautes Maisons (36), avec toutes les mesures visant à réduire les nuisances, présentera les impacts suivants :

- Positifs sur :
 - L'activité et l'économie ;
 - Le patrimoine culturel.
- Légèrement négatifs, mais acceptable sur :
 - L'hydrographie
 - Les milieux naturels ;
 - Le paysage ;
 - La qualité de l'air ;
 - Le transport ;
 - Le bruit ;
 - Les servitudes techniques (chemin d'exploitation).
- Négligeables sur :
 - La stabilité des terrains ;
 - L'hydrogéologie ;
 - La ressource en eau ;
 - Le climat ;
 - Les vibrations ;
 - La luminosité.

Aucune augmentation des impacts n'est à attendre par rapport à la situation actuelle.

Il s'agira donc pour la société IMERYS CERAMICS FRANCE d'accentuer son action en faveur de la surveillance de son activité sonore, de son intégration paysagère et de son impact sur la faune locale.

Concernant l'accueil d'inertes extérieurs, dans le cadre du remblaiement partiel de la fouille, une surveillance stricte devra être mise en place.

C. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

1. RISQUES AUXQUELS PEUT ETRE SOUMISE LA CARRIERE

L'Etude de Dangers doit analyser les **risques d'incidents** pouvant entraîner des perturbations dans le fonctionnement normal de la carrière, c'est à dire ce qui peut arriver en **fonctionnement anormal**.

Sa finalité est :

- D'exposer les **dangers** que pourra présenter la carrière en décrivant les accidents susceptibles d'intervenir (incendie, chute, accident de la route, fuite de carburants,...), d'origine interne ou externe, et d'en estimer la nature et l'ampleur des **conséquences** ;
- De décrire les **mesures** propres à réduire la probabilité et les effets de ces accidents ;
- De préciser les **moyens de secours** publics ou privés dont la carrière dispose ou dont elle s'assurera le concours en vue de combattre les effets dommageables d'un éventuel sinistre.

Ce résumé de l'**étude des dangers** que peut présenter la carrière s'articule en trois parties :

- Description des **risques externes** au site, conséquences, mesures préventives et moyens de secours ;
- Description des **risques liés à l'exploitation** de la carrière, conséquences, mesures préventives et moyens de secours ;
- Les **moyens d'intervention** et de secours disponibles sur le site et à l'extérieur.

Les différents risques sont quantifiés de la manière suivante :

			Niveau de gravité				
			M	S	I	C	D
			Modéré	Sérieux	Important	Catastrophique	Désastreux
Niveau de probabilité	E	Extrêmement improbable					
	D	Très improbable					
	C	Improbable					
	B	Probable					
	A	Courant					

Niveau de risque = Niveau de probabilité x Niveau de gravité

Acceptable	Critique	Inacceptable
------------	----------	--------------

1.1. RISQUES EXTERNES AU SITE

Risque	Commentaires	Probabilité du risque	Gravité du risque	Risque avant mesures	Conséquences sur l'exploitation avant mesures	Cinétique	Mesures préventives	Probabilité résultante	Gravité résultante	Risque résultant
Sismique	Secteur classé en zone 2 : sismicité faible mais non négligeable	D	S	A	Ecrasement et enfouissement d'employés, effondrement ou affaissement des stocks, éboulement des fronts d'exploitation, basculement d'engins, risque de pollution des sols et des eaux par les hydrocarbures contenus dans le réservoir des engins	Soudaine et brève	Consigne sur la conduite à tenir en cas de séisme Moyens de secours	D	M	A
Kéramique	Présence d'une cuve double paroi de Gasoil Non Routier et de sa borne de distribution	C	M	A	Explosion de la cuve de GNR, endommagement d'un engin, choc électrique, brûlures, décès, propagation d'un incendie à la végétation environnante	Rapide	Pendant un orage : interdiction de circulation à pied (employés et visiteurs), arrêt temporaire du fonctionnement de la carrière Organes de la station de distribution reliés à la terre	C	M	A

IMERYS Ceramics France - Carrière d'argile des Hautes Maisons (36)
 Demande de renouvellement partiel d'autorisation de carrière
Tome 0 – Résumés Non Techniques de l'Etude d'Impact et de l'Etude de Dangers

Risque	Commentaires	Probabilité du risque	Gravité du risque	Risque avant mesures	Conséquences sur l'exploitation avant mesures	Cinétique	Mesures préventives	Probabilité résultante	Gravité résultante	Risque résultant
Inondation	Carrière situé 10 m au dessus de La Claise Possibilité d'une inondation engendrée par une pluie soutenue se type orage	D	M	A	Noyades, détériorations d'engins, pollutions des eaux par hydrocarbures (contenus dans les réservoirs des engins)	Lente et prévisible	Drainage vers le point bas de la carrière des eaux de ruissellement du site, déviation des eaux extérieures par merlons et/ou fossés périphériques, arrêt du chantier et remontée en partie haute des engins en cas de fortes précipitations	D	M	A
Mouvement de terrain	Commune de Martizay non concernée par le risque de mouvement de terrain lié à la présence de cavités souterraines et au phénomène de retrait-gonflement des argiles	D	S	A	Création de cavités souterraines, éboulements de stocks, danger pour le matériel et le personnel	Brève et difficilement prévisible	En cas de mouvement de terrain : s'éloigner de toute infrastructure en hauteur et des fronts d'exploitation	D	M	A
Tempête	Récents évènements en 1999, 2009 et 2010 Risque difficilement quantifiable car très localisé	C	S	C	Envois de poussières, bris de clôture et d'arbres, chute d'engins	Rapide mais prévisible	Arrêt du travail sur les secteurs menacés par des chutes d'arbres, réduction de la taille des stocks pour limiter les envois, mise en place d'une procédure d'alerte et d'adaptation à la tempête	C	M	A

1.2. RISQUES LIES AUX ACTIVITES HUMAINES A PROXIMITE

Risque	Commentaires	Probabilité du risque	Gravité du risque	Risque avant mesures	Conséquences sur l'exploitation avant mesures	Cinétique	Mesures préventives	Probabilité résultante	Gravité résultante	Risque résultant
Accident sur le réseau public affectant la carrière	Réseau de transport public à proximité du site constitué de routes départementales et de chemins ruraux dont le trafic est faible à moyen	D	S	A	Accès au site bloqué, perturbation du trafic, collision avec un employé, collision avec un camion venant du site ou s'y rendant, incendie, explosion, pollution accidentelle des sols ou des eaux par des hydrocarbures	Evénement rapide mais cinétique des conséquences lentes	Aménagement et signalisation de l'entrée du site, accès au site fermé en dehors des heures de fonctionnement, panneaux signalant les interventions en bordure de réseau	D	M	A
Intrusion et acte de malveillance	Site entièrement ceinturé une clôture et/ou un merlon	C	S	C	Accident corporel sur l'intrus, collision ou écrasement par les engins roulants, acte malveillant de sabotage conduisant à la destruction de matériel	Lente à rapide	Totalité du périmètre ceinturé, portail d'entrée fermée en dehors des heures d'ouvertures, panneau à l'entrée du site rappelant le plan de circulation, obligation de se présenter au responsable du site, engins équipés d'avertisseur de recul	D	S	A

IMERYS Ceramics France - Carrière d'argile des Hautes Maisons (36)
 Demande de renouvellement partiel d'autorisation de carrière
Tome 0 – Résumés Non Techniques de l'Etude d'Impact et de l'Etude de Dangers

Risque	Commentaires	Probabilité du risque	Gravité du risque	Risque avant mesures	Conséquences sur l'exploitation avant mesures	Cinétique	Mesures préventives	Probabilité résultante	Gravité résultante	Risque résultant
Installations industrielles voisines	Aucun site classé SEVESO à proximité du projet L'activité la plus proche est une pépinière	E	M	A	Propagation d'un incendie de la pépinière au site de la carrière	Lente	Aucune mesure particulière n'est applicable au titre du risque lié aux activités industrielles voisines hormis les mesures prises en termes d'incendie	E	M	A
Incendie d'origine extérieure	Carrière située à proximité de boisements, de haies et en bordure d'une voie de circulation routière	D	M	A	Propagation à la végétation périphérique de la carrière, brûlures des employés/visiteurs/riverains, incendie sur les engins, explosion des réservoirs de GNR des engins et de la cuve	Lente	Présence d'extincteurs mobiles dans chaque engin, évacuation des employés et engins du site en cas d'incendie, entretien des plantations périphériques, zones coupe-feu constituées par le carreau de la carrière, les zones décapées et les fronts d'exploitation	D	M	A

1.3. RISQUES LIES A L'EXPLOITATION DU SITE

Risque	Commentaires	Probabilité du risque	Gravité du risque	Risque avant mesures	Conséquences sur l'exploitation avant mesures	Cinétique	Mesures préventives	Probabilité résultante	Gravité résultante	Risque résultant
Engins – Circulation à l'intérieur du site	Circulation d'engins, de camions, de véhicules légers et de piétons	B	S	C	Collision entre deux engins ou véhicules, chute d'un engin, renversement d'un piéton, fuite de gasoil (début d'incendie, pollution)	Rapide	Plan de circulation, vitesse limitée à 30 km/h sur les pistes, pistes entretenues, accès au site réglementé, parking aménagé à l'entrée du site, port des EPI, présence de kits anti-pollution	D	S	A
Sécurité routière à l'extérieur du site	Circulation de camion évacuant les argiles extraites Connexion du site à la voie communale	C	S	C	Collision entre un camion et un usager des différentes voies de communication empruntées, chute de matériaux du camion sur la chaussée, renversement de cycliste ou de piéton	Rapide	Sortie de la carrière aménagée, respect du poids total en charge des camions, respect du code de la route, sensibilisation des chauffeurs à la sécurité routière	D	S	A
Noyade	Aucune zone en eau répertoriée : risque nul	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Accidents corporels	Risque de chute, de blessures lors d'opération d'entretien, d'ensevelissement sous des matériaux	B	S	C	Blessures (plaies, fractures) ou brûlures affectant le personnel, les sous-traitants, les visiteurs et/ou les intrus	Rapide	Port des EPI, site entièrement ceinturé limitant le risque de pénétration par mégarde, consignes de sécurité en place présentées à tout nouvel arrivant	D	S	A

IMERYS Ceramics France - Carrière d'argile des Hautes Maisons (36)
 Demande de renouvellement partiel d'autorisation de carrière
Tome 0 – Résumés Non Techniques de l'Etude d'Impact et de l'Etude de Dangers










Risque	Commentaires	Probabilité du risque	Gravité du risque	Risque avant mesures	Conséquences sur l'exploitation avant mesures	Cinétique	Mesures préventives	Probabilité résultante	Gravité résultante	Risque résultant
Intervenants extérieurs	Sous-traitance ponctuelle pour les vérifications des extincteurs, des engins, des suivis environnementaux ...	C	S	C	Les accidents touchant les sous-traitants sont les mêmes que ceux concernant le personnel de la carrière	Rapide	Informations préalables à l'opération, plan de prévention, mesures préventives pour assurer la protection des employés de la carrière	D	S	A
Incendie	Probabilité d'un incendie au vu des installations : 1 incendie tous les 41 ans en moyenne	D	S	A	Brûlures des employés, propagation du feu à la végétation alentours, explosion de la cuve de GNR, pollution des sols, rayonnement thermique	Lente	Application des consignes de travail, entretien du matériel, entretien de la végétation périphérique, zones minérales de la carrière	D	S	A
Explosion	Présence d'une cuve double paroi de stockage de GNR, des réservoirs des engins, ravitaillement des engins	C	S	C	Suppression, souffle, flammes, projection d'éclats, tremblement de terre, accidents corporels, dégradations matériels	Rapide	Interdiction de fumer à proximité des entités à risque, procédures strictes pour le ravitaillement, rechercher le remplissage maximal des réservoirs	D	S	A
Pollution accidentelle des sols et eaux	Projet isolé des aquifères par une couche marneuse imperméable Stériles de découverte sableux Ravitaillement des engins sur site Accueil de matériaux inertes extérieurs	B	S	C	Les argiles extraites étant un matériau imperméable, ruissellement sur le carreau ou accumulation des hydrocarbures dans le bassin de décantation situé au point bas de la carrière, volume en jeu faible dans le cas d'une rupture de flexible Pollution du sol si les matériaux accueillis présente une fraction non inerte	Lente	Personnel formé et sensibilisé à la protection de la qualité des eaux, entretien réguliers des engins, récupération des eaux en point bas, décantation des eaux avant rejet, kit anti-pollution dans les engins, bac étanche sous le réservoir lors du ravitaillement, procédure stricte d'accueil des matériaux	D	S	A

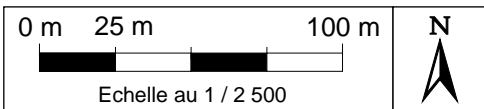
IMERYS Ceramics France - Carrière d'argile des Hautes Maisons (36)
 Demande de renouvellement partiel d'autorisation de carrière
 Tome 0 – Résumés Non Techniques de l'Etude d'Impact et de l'Etude de Dangers

Risque	Commentaires	Probabilité du risque	Gravité du risque	Risque avant mesures	Conséquences sur l'exploitation avant mesures	Cinétique	Mesures préventives	Probabilité résultante	Gravité résultante	Risque résultant
Pollution accidentel de l'atmosphère	Sources de pollution : un incendie, une explosion ou des envois de poussières au niveau des stocks de stériles et de la zone d'extraction	B	M	A	Emissions de rejets gazeux en cas d'incendie ou d'explosion mais peu durable du fait des faibles quantités en jeu, idem pour les envois de poussières, limités aux fortes tempêtes	Lente	Mesures visant à réduire les risques explosion et incendie, entretien et stabilisation des pistes, limitation au strict minimum de la surface décapée d'avance et des stocks	D	M	A
Instabilité des terrains	Une instabilité peut provenir d'un affaissement des terrains en exploitation ou remblayés, d'un éboulement d'un front d'exploitation ou d'un stock	D	S	A	Glissement des terrains immédiatement riverains, blessures corporelles, détérioration du matériel ou des engins, comblement de la fosse	Rapide	Délaissé réglementaire de 10 m en périphérie de la demande, hauteur des fronts limitée à 10 m, pente maximale des fronts de 45°, pistes éloignées le plus possible des pieds de talus, réaménagement coordonnés avec mise en sécurité des fronts conservés	D	S	A
Maladies accidentelles	Le seul risque provient de l'inhalation de poussières et de gaz provenant du site Les durées d'exposition et les concentrations observées ne peuvent pas être source de maladies Le risque est donc négligeable	/	/	/	/	/	/	/	/	/

La Figure 6 localise les différents risques liés à l'exploitation de la carrière.

Légende :

-  Périimètre de demande
-  Périimètre exploitable
-  Piste
-  Front lié au réaménagement coordonné
-  Front d'extraction
-  Risque circulation d'engins
-  Risque circulation en hauteur et instabilité des terrains
-  Risque explosion et incendie
-  Risque poussières



Imerys Ceramics France - Carrière des "Hautes Maisons" (36)
Demande d'autorisation de renouvellement partiel de carrière
Résumés Non Techniques

Localisation schématique des risques sur le site
Sources : Imerys Ceramics France et GéoPlusEnvironnement

Figure 6

2. MOYENS D'INTERVENTION ET DE SECOURS DISPONIBLES

2.1. MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

La société IMERYS CERAMICS FRANCE dispose et disposera d'extincteurs à poudre ABC dans chaque cabine des engins présents sur site et à la station service.

Le personnel est et sera formé à l'utilisation de ces extincteurs. Ces extincteurs sont et seront vérifiés tous les ans par une société agréée.

Les consignes incendie seront affichées dans les engins et à la station service.

En cas de départ d'incendie, la **procédure** suivante sera suivie :

- Prévenir ou faire prévenir le chef de site ;
- Essayer d'éteindre l'incendie dès son début avec les extincteurs ;
- Le chef de site rassemble immédiatement tout le personnel disponible et met en action le dispositif de première intervention le plus proche ;
- Le chef de site se chargera d'alerter les secours si le feu ne peut être maîtrisé ;
- Un agent, placé à l'entrée de la carrière, dirigera les pompiers au plus vite vers le lieu du sinistre.

Les pompiers sont joignables au 18 depuis un poste fixe ou au 112 depuis un portable.

Le chef de site a la responsabilité de s'assurer ensuite du remplacement des extincteurs utilisés.

Rappelons également que l'environnement minéral et dégagé du site minimise la propagation du feu et réduit considérablement le temps de réaction face à un éventuel départ d'incendie.

2.2. MOYENS DE LUTE CONTRE LES DEVERSEMENTS ACCIDENTELS

Les secteurs où sont et seront stockés des produits liquides dangereux, inflammables ou toxiques seront :

- La cuve de GNR de la station service ;
- Les engins (contrôlés régulièrement).

En cas de déversement accidentel d'hydrocarbures en dehors de l'aire étanche, des kits d'intervention rapide anti-pollution sont et seront utilisés et il sera fait appel à des **entreprises agréées pour évacuer** ces produits souillés.

De manière générale, en cas d'incident (déversement accidentel, incendie, explosion), la **procédure d'urgence** suivante est prévue :

- Couper l'alimentation électrique du secteur ou de l'organe concerné ;

- Faire évacuer les abords ;
- Les employés circonscriront le déversement (kits anti-pollution) ;
- Les employés répandront du produit absorbant (kits anti-pollution) ;
- Les employés préviendront le chef de site ;
- Les pompiers seront prévenus, si nécessaire ;
- Les autorités de tutelle seront prévenues : DREAL, CRAM, Mairie, etc. ;
- Les produits déversés seront évacués par des entreprises agréées.

2.3. MOYENS DE SECOURS AUX BLESSES

Le site disposera d'une trousse de première urgence à disposition des Sauveteurs Secouristes du Travail.

Un registre de soins se trouve au niveau des locaux sociaux sur le site de Tournon-Saint-Pierre et permettra l'enregistrement de tous les soins.

Trousse de secours « type » :

Coffret plastique pour un véhicule (8 cm x 35 cm x 28 cm)	
• 1 coussin hémostatique type CHUT	• 1 bande extensible 4 m x 7 cm
• 1 paquet de 10 compresses stériles 20 x 20	• 1 rouleau de sparadrap
• 1 flacon de Bétadine jaune (antiseptique)	• 1 flacon de DACRYOSERUM
• 1 pochette de 14 pansements individuels	• 1 pince à écharde
• 1 couverture isothermique	• 1 écharpe triangulaire
• 2 sachets plastiques	• 1 tube de Biafine
• 10 gants plastiques à usage unique	• 1 fiche de renseignements d'utilisation
• 1 paquet de 10 compresses stériles 30 x 30	

De plus, si l'accident le nécessite, le chef de site fera appel aux Sapeurs Pompiers. Les engins disposeront d'une affiche rappelant, de manière lisible, les numéros d'urgence.

2.4. PROCEDURE D'ALERTE

L'ensemble du personnel connaît les dossiers de prescriptions et les consignes de sécurité qui sont et seront affichés dans les locaux destinés au personnel.

Si un accident survient pendant les horaires habituels de travail, la procédure d'alerte suivante s'applique et s'appliquera :

- Prévenir un responsable présent sur le site qui se chargera d'alerter les secours. Celui-ci peut être joint par le téléphone portable (numéro affiché dans les différents engins).
- En cas d'absence de réponse, alerter les secours aux numéros suivants :
 - SAMU SMUR 15 ;
 - POMPIERS 18 ou 112 ;
 - GENDARMERIE 17.

Ensuite, en fonction des cas, le secouriste décidera de l'orientation à donner :

- Donner les petits soins nécessaires (la carrière est pourvue de tout ce qui est nécessaire pour l'exécution des petits pansements) ;
- Au moindre doute, prendre contact avec un médecin (liste affichée dans les engins) et assurer le transport du patient par le véhicule de service ;
- Suivant la gravité :
 - Demander l'intervention des pompiers, accessibles par n'importe quel poste téléphonique ;
 - Ou prendre immédiatement contact avec un médecin et suivre les instructions de ce dernier.

En cas d'incident grave en carrière, tel que glissement de terrain, amorce d'éboulement, véhicule ou engin en position dangereuse, etc., tout travail est et sera suspendu et les accès du chantier interdits.

Le plan d'urgence et d'évacuation en cas d'accident et d'incendie est et sera affiché dans les locaux et présenté au personnel.

Des zones sont et seront aménagées et signalées pour les secours extérieurs dans les endroits difficiles d'accès : zones d'extraction, front de taille ...

Ces zones sont et seront repérées sur le plan d'urgence et d'évacuation diffusé aux pompiers locaux.

Les moyens d'alarme sont et seront constitués par plusieurs téléphones portables accessibles à tout moment.

Les travailleurs isolés sont et seront toujours équipés d'un moyen de télécommunication.

Tous ces points sont et seront rappelés régulièrement au personnel du site lors des recyclages de la formation aux premiers secours et lors de la lecture des consignes d'exploitation.

3. CONCLUSION DE L'ETUDE DE DANGERS

Par son activité mettant en œuvre essentiellement des produits minéraux **inertes**, cette installation présente objectivement **des dangers mesurés** pour son environnement en cas d'accident :

- Des dangers (avec une **probabilité d'occurrence très faible**) de la carrière vers l'extérieur : incendie, explosion, nuage toxique ... ;
- Un très faible risque d'aggravation d'un problème venant de l'extérieur (ex : feu des activités environnantes).

Le plus souvent, ces risques sont limités à la carrière, sans impacts sur les habitations et voies de communication voisines.

Un **grand nombre de précautions sont déjà prises et seront maintenues** pour éviter les risques et en limiter les conséquences, comme :

- Présence d'extincteurs ;
- Site entièrement clôturé ;
- Entretien des engins et maintien de leur conformité ;
- Plan de circulation interne ;
- Formation du personnel aux risques d'explosion et d'incendie.

L'accent est et sera porté sur :

- La **communication des risques et des mesures de sécurité** à l'ensemble du personnel et des visiteurs (exercices incendie/explosion, etc.) ;
- L'acquisition de kits anti-pollution et la formation du personnel à leur utilisation.

Enfin, les moyens de secours sont et seront identifiés et adaptés, et le personnel est et sera formé à les utiliser ou les faciliter.

Réalisé par :
GéoPlusEnvironnement

Agence Centre et Nord
2 rue Joseph Leber
45 530 VITRY-AUX-LOGES
Tél : 02 38 59 37 19 – Fax : 02 38 59 38 14

e-mail : geo.plus.environnement2@orange.fr

Siège social / Agence Sud :
Le Château
31 290 GARDOUCH
Tél : 05 34 66 43 42 – Fax : 05 61 81 62 80
e-mail : geo.plus.environnement@orange.fr

Agence Est :
7 rue du Breuil
88 200 REMIREMONT
Tél : 03 29 22 12 69 – Fax : 09 70 06 14 23
e-mail : geo.plus.environnement4@orange.fr

Agence Ouest :
5 chemin de la Rôme
49 123 CHAMPTOCE-SUR-LOIRE
Tél : 02 41 34 35 82 – Fax : 02 41 34 37 95
e-mail : geo.plus.environnement3@orange.fr

Agence Sud-Est :
Quartier Les Sables
26 380 PEYRINS
Tél : 04 75 72 80 00 – Fax : 04 75 72 80 05
e-mail : geoplus@geoplus.fr

Antenne PACA :
Sainte-Anne
84 190 GIGONDAS
Tél : 06 88 16 76 78

Site internet : www.geoplusenvironnement.com



La gestion de l'environnement, la reconnaissance du sous-sol
et l'application de la réglementation au service de votre projet.